



Bulletin de préconisation n°12 du 23/08/24

Réalisé par le :  CENTRE
TECHNIQUE
de l'
Olivier

EN PARTENARIAT avec : les Chambres d'Agriculture (06, 83, 11), CIVAM Oléicole 13, CIVAM bio 66, CIVAM 84, SIOVB, CETA d'Aubagne, Alex Siciliano, Groupement des Oléiculteurs du Vaucluse, Coopérative du Nyonsais, Célia Graud, Sébastien Le Verge.

RETROUVEZ LE BULLETIN INFOLIVE :

Sur le site internet de France Olive : <https://franceolive.fr/oleiculteur/bulletins-infolive-2024>.

POUR UN ABONNEMENT GRATUIT À INFOLIVE, rendez-vous à cette adresse : <https://franceolive.fr/oleiculteur/lettres-dinformatives>.

RÉSUMÉ DE LA SITUATION



Analyses foliaires

La période propice aux analyses foliaires est désormais terminée.



Irrigation

Pour raisonner la gestion hydrique des vergers, vous pouvez consulter les [bulletins Eau'live 2024](#), disponibles sur le site de France Olive, ou abonnez-vous gratuitement à la [lettre d'informations](#).



Mouche

Selon le BSV n°12, le risque est **faible** à **fort** selon les secteurs et les parcelles.

Des pluies et/ou du vent ont eu lieu sur une grande partie des secteurs : veillez à renouveler votre barrière minérale si nécessaire.



Oeil de paon et cercosporiose

D'après le BSV n°12, les risques œil de paon et cercosporiose sont **faibles** à **modérés**.

Si des orages avec pluies sont prévus sur votre secteur, il est temps de protéger vos arbres en préventif pour éviter les contaminations.



Cochenilles

Selon le BSV n°12, le risque est **faible** à **fort** selon les parcelles, les familles de cochenilles et leur nombre. Si vous jugez la situation préoccupante, des traitements sont possibles.



Olives de table

La récolte des olives de table dans certains secteurs approche. Avant l'utilisation de tout produit phytosanitaire sur vos parcelles, veillez à respecter le Délai Avant Récolte (DAR).

InfOlive est une feuille d'information et de préconisation établie par le Centre Technique de l'Olivier, établissement agréé par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro LR01203, pour le compte de France Olive (association française interprofessionnelle de l'olive). Le Centre Technique de l'Olivier dispose d'un contrat couvrant sa responsabilité civile professionnelle pour ses activités de conseil à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques. Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi. ISSN : 2264 - 6701



Mouche de l'olive

Observations

D'après le BSV n°12, les températures sont globalement plus basses que les semaines passées, rendant favorable l'activité de la mouche.

Préconisations

Le risque est **faible** pour les vergers protégés ou ayant peu de captures et pas de dégâts.

Le risque est **modéré** pour les vergers protégés où les captures sont en augmentation.

Le risque est **fort** sur les parcelles dont la récolte est prévue prochainement (olives de table). Ailleurs, c'est également le cas si les captures augmentent avec des dégâts sur fruits (piques, trous et dalmaticose).

Afin de déterminer le risque sur votre parcelle, vous devez évaluer l'activité de la mouche grâce à la mise en place de pièges (présence/absence, augmentation des captures dans les pièges) et par l'observation des dégâts dans vos parcelles (piques sur olives, dalmaticose, trous de sortie de larves).

Piégeage

À cette période, votre matériel de piégeage doit déjà être en place.

Vous pouvez aussi consulter la **carte de piégeage mouche de l'application « Oléiculteur »** sur laquelle s'affiche le nombre de captures par jour, sur les pièges autour de chez vous. Vous pouvez choisir votre bioagresseur (mouche de l'olive dans notre cas) et sélectionner votre rayon de recherche. Les renseignements relatifs à l'installation de sur votre smartphone peuvent être consultés sur le lien suivant : [Application Oléiculteur](#).

Si vous avez des pièges chez vous et que vous voulez contribuer à la représentativité de la carte (publiée dans le BSV), nous vous invitons à y enregistrer votre exploitation et vos parcelles puis à y noter vos observations. Le Centre Technique de l'Olivier et la profession vous remercient pour votre précieuse contribution.

Stratégies de lutte contre la mouche

La lutte contre la mouche de l'olive repose sur la stratégie par barrière minérale. Cela permet de protéger les olives des piqûres et de limiter la dalmaticose.

Plus de détails sur ces stratégies sont à retrouver dans [l'Infolive n°9](#) et sur le [cahier de l'oléiculteur 2024](#).

Les pluies orageuses et le vent ont pu altérer votre barrière minérale. **Il faut la renouveler si nécessaire.**

Attention ! En olives de table, la récolte approche dans certains secteurs.

Veillez à vérifier les Délais Avant Récolte (DAR) avant toute utilisation de produits (argile SURROUND ou adulecticide).



Oeil de paon et cercosporiose

Observations

D'après le BSV n°12, des épisodes pluvio-orageux sont annoncés sur une majorité des secteurs. Les températures affichent

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.



une légère baisse par rapport aux semaines précédentes. Ces conditions d'humidité et de températures rendent de nouveau propices les contaminations à l'œil de paon et à la cercosporiose.

Pour plus d'informations sur les maladies du feuillage, vous pouvez vous référer [au BSV n°1](#).

Préconisations

D'après le BSV n°12, le niveau de risque est **modéré** pour les secteurs où des épisodes contaminants sont prévus. Le risque est **faible** pour les parcelles ayant déjà reçues une protection contre les maladies du feuillage récemment.

Afin de lutter contre les maladies du feuillage et avant l'utilisation de cuivre, il est important d'adopter une fertilisation et une irrigation adaptées pour favoriser le renouvellement du feuillage.

Nous vous rappelons également que les produits autorisés pour lutter contre les maladies du feuillage ont une **action préventive**, c'est-à-dire qu'ils doivent être positionnés **avant que les conditions soient favorables aux nouvelles contaminations**.

Nous entrons de nouveau dans une période potentiellement à risque pour les maladies du feuillage, avec des températures et une hygrométrie favorables sur une grande partie des secteurs dans les jours à venir.

Il est fortement recommandé de renouveler la protection dans vos vergers en amont des épisodes contaminants annoncés.

Ne laissez pas la possibilité aux maladies de s'installer !

Surveillez les prochains épisodes contaminants pour reprendre votre programme de protection.

Vous pouvez être averti des périodes à risque et des épisodes contaminants en téléchargeant l'application Oléiculteurs ici <https://franceolive.fr/actualites/application-oleiculteur/> (modèle Œil de paon).

Attention ! En olives de table, la récolte approche dans certains secteurs. Veillez à vérifier les Délais Avant Récolte (DAR) avant toute utilisation de produits phytosanitaires.

Pour plus d'informations sur les substances actives, les produits et les doses autorisées, vous pouvez consulter l'[Infolive n°1 2024](#) et le [cahier de l'oléiculteur 2024](#).



Cochenilles

Observations

D'après le BSV n°12, des foyers de cochenilles noires sont toujours observés dans l'Aude et les Alpes-de-Haute-Provence. Des foyers de cochenilles diaspines pouvant être très importants sur certaines parcelles sont constatés dans un rayon assez large autour du Toulon (de Cassis en passant par Ollioules) et dans des vergers des Alpes-Maritimes.

Préconisations

En cas de présence de cochenilles, si c'est possible, éliminer les rameaux avec des amas de cochenilles.